



CONSTRUCTION / AMENAGEMENT BOIS

Démarche de PROgrès pour la réduction de l'exposition aux POUssières de BOIS - Phase 2 (PROPOBOIS 2)

L'objectif de l'étude était de poursuivre la démarche engagée dans l'étude précédente PROPOBOIS (2019), dans le but de caractériser l'émissivité de procédés pour conforter leur classement dans la matrice PROPOBOIS, cette dernière constituant la base de la méthode d'autoévaluation développée dans le guide Poussières de bois (2021). Quatre procédés ont été étudiés : la déligneuse monolame, la toupie, la tenonneuse et la dégauchisseuse. Ils ont été choisis sur la base d'une analyse multicritère, ainsi que des spécificités des deux entreprises sollicitées (l'une du secteur de la construction et l'autre du secteur de l'ameublement). Les quatre procédés ont fait l'objet chacun d'une fiche « Procédé » regroupant les résultats de mesures et les commentaires. Les profils des enregistrements optiques ont également été commentés. Les résultats gravimétriques en point fixe ont permis de caractériser la toupie et d'ajuster son classement dans la matrice décisionnelle PROPOBOIS en la repositionnant en classe 4, de moindre émissivité que la classe 2 initiale. Pour les trois autres procédés, les prélèvements gravimétriques n'ont pu être quantifiés en raison d'une quantité insuffisante de poussières, conséquence d'un temps de fonctionnement trop court des machines. L'absence de résultat exploitable n'a donc pas permis de caractériser la déligneuse mono-lame, la tenonneuse et la dégauchisseuse. La difficulté récurrente (déjà rencontrée lors de l'étude précédente PROPOBOIS) à obtenir un temps de fonctionnement suffisant du procédé étudié montre la limite de protocole suivi et conduit le groupe de travail à envisager d'autres solutions pour conforter la pertinence de la méthode d'autoévaluation du guide Poussières de bois.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

Réalisation :

Financé par :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession. Pour en savoir plus : www.codifab.fr